

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE préalable, portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la commune d'ESCALES pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune d'ESCALES, lieudits « Plo de Maorou » et « La Garrigue »

◆◆◆

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable, portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la commune d'ESCALES en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'ESCALES, lieudits « Plo de Maorou » et « La Garrigue », se déroulera du **21 novembre 2011 au 22 décembre 2011 inclus** à la mairie d'ESCALES, siège de l'enquête.

Cette enquête sera diligentée par M. Richard CONNES, architecte DPLG, désigné par Mme le président du tribunal administratif de Montpellier par décision du 10 octobre 2011.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre à la mairie d'ESCALES, aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00). Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie d'ESCALES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'ESCALES les :

- 23 novembre, 30 novembre, 14 décembre et 22 décembre 2011 de 9h00 à 12h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'ESCALES, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités territoriales).

Carcassonne, le **26 OCT. 2011**

Pour le préfet et par délégation,
Le conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
Directeur des collectivités territoriales,

André SEPTOURS

